



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/68
S/18558

5 janvier 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE

ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU
SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 5 janvier 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre datée du 25 septembre 1986 (A/41/651-S/18365), j'ai l'honneur de porter à votre attention les actes d'agression armée les plus récents qu'ont perpétrés les forces vietnamiennes au Kampuchea, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande :

1. Le 2 janvier 1987, à 10 h 22, les forces vietnamiennes ont abattu à l'aide d'un canon antiaérien de 12,7 millimètres, un avion d'observation L-19 de l'Armée de l'air royale thaïlandaise, ayant à son bord deux membres d'équipage, tandis qu'il effectuait un vol de routine au-dessus du territoire thaïlandais - à un kilomètre de la frontière qui sépare la Thaïlande du Kampuchea, à proximité de Ban Sanro-Cha-Ngan (district de Taphraya, province de Prachinburi). L'avion a été gravement endommagé et s'est écrasé alors que le pilote tentait d'atterrir à la base aérienne de Wattana Nakhorn; celui-ci a été tué et l'autre membre d'équipage grièvement blessé.

2. Précédemment, au cours des mois de novembre et décembre 1986, les forces vietnamiennes ont commis 129 violations contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande, causant la mort de nombreux Thaïlandais innocents et endommageant leurs biens.

Les actes d'agression vietnamiens constituent une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Thaïlande, et apportent un démenti aux diverses déclarations par lesquelles le Viet Nam s'est engagé à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Le Gouvernement royal thaïlandais condamne vigoureusement ces actes hostiles délibérés commis par les forces vietnamiennes contre la Thaïlande et réaffirme son droit légitime de prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande ainsi que la vie et les biens des citoyens thaïlandais.

Le Gouvernement royal thaïlandais exige que le Viet Nam mette immédiatement fin à ses actes d'agression armée et d'hostilité contre la Thaïlande et souligne que le Gouvernement vietnamien devra assumer l'entière responsabilité de ces actes et des conséquences qu'ils pourront avoir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea", "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", "Règlement pacifique des différends entre Etats" et "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats", ainsi que du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI
